Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN01

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

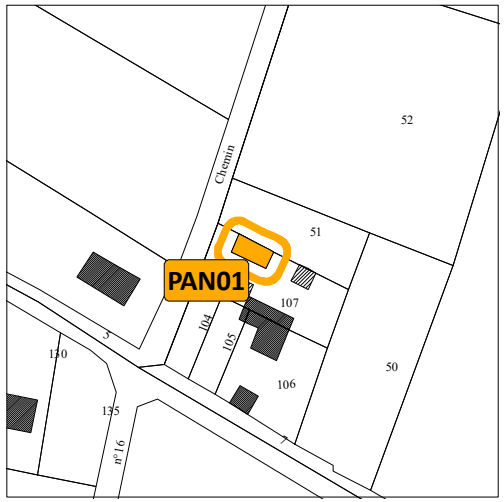

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FOLIES

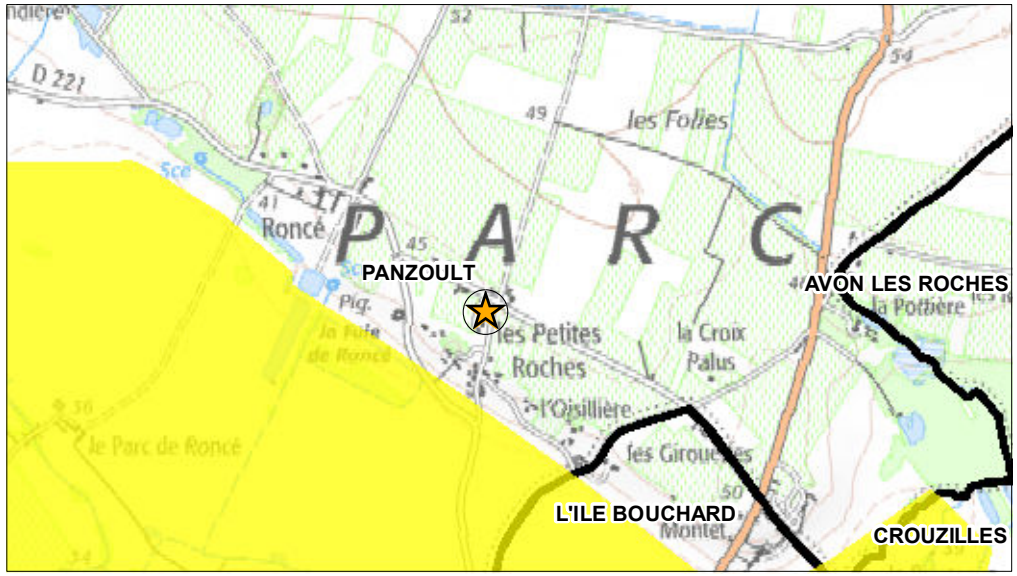

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN02

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA FOLIES

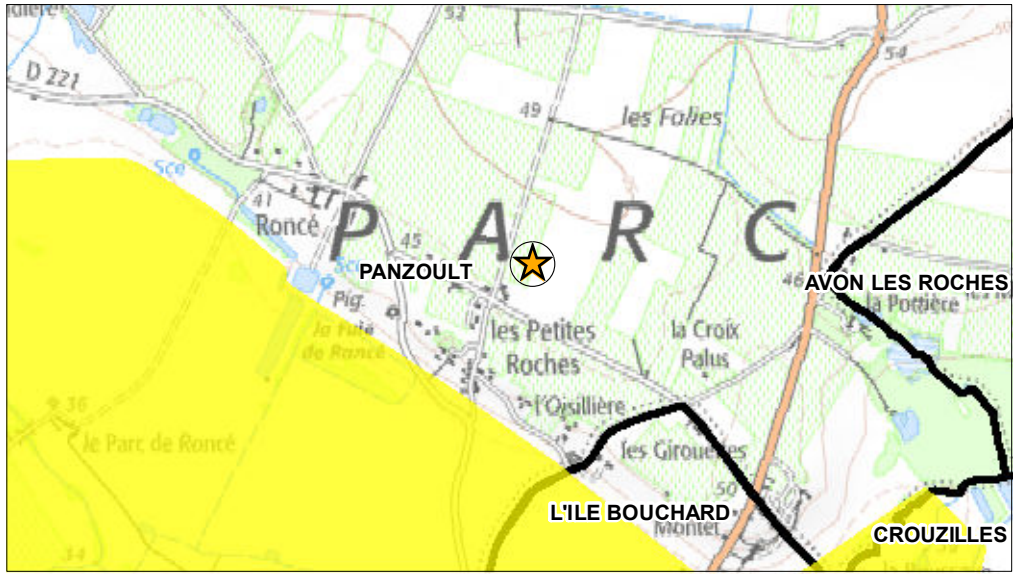

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN03

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

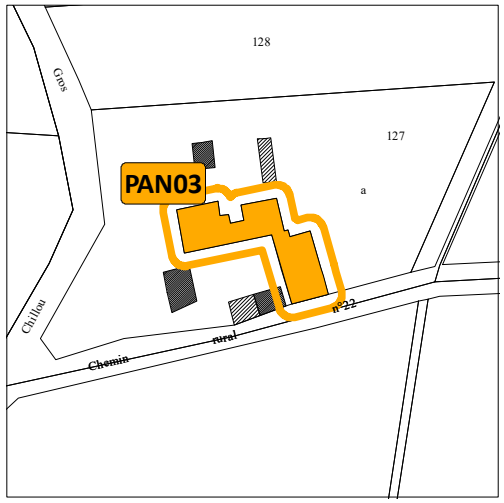

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'ALLEE DE RONCE

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN04

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

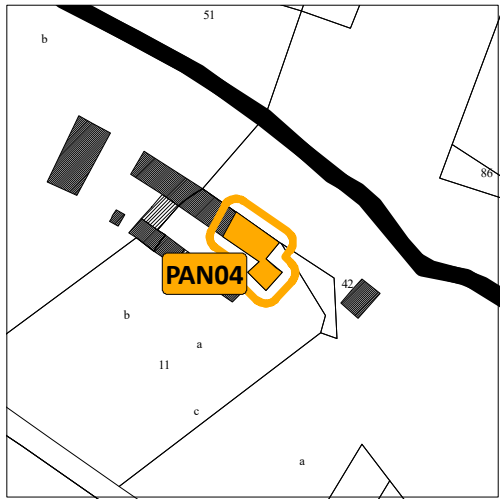

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA POTTIERE

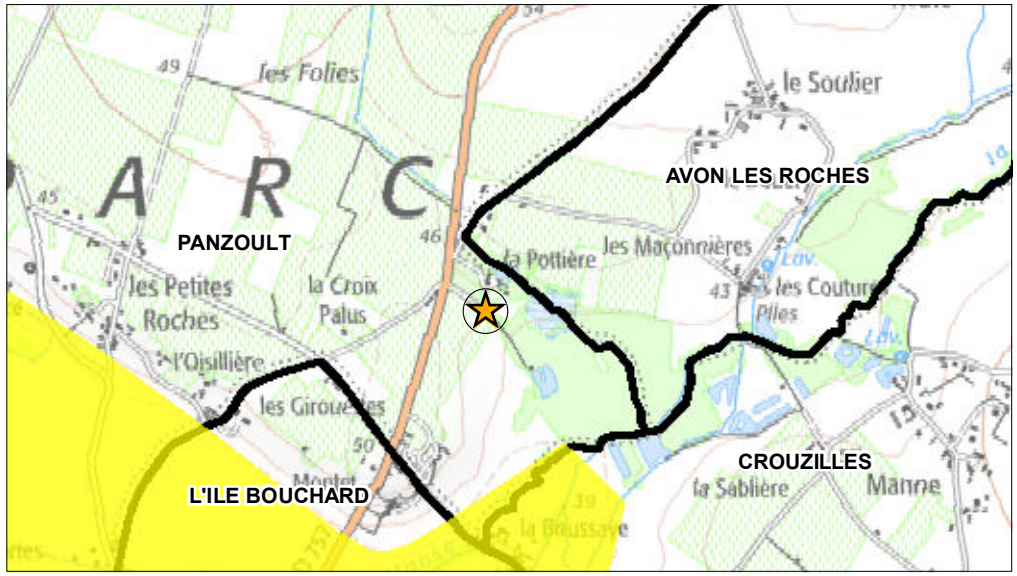

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN05

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

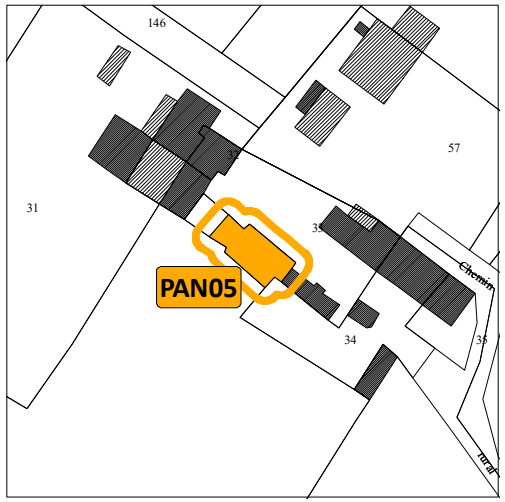

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LE GRAND MARAIS

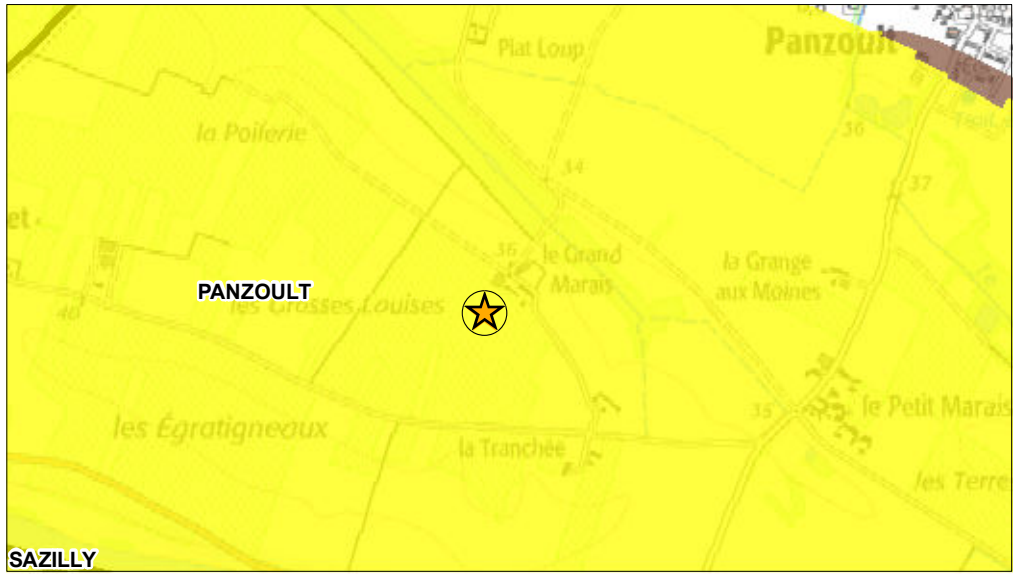

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN06

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

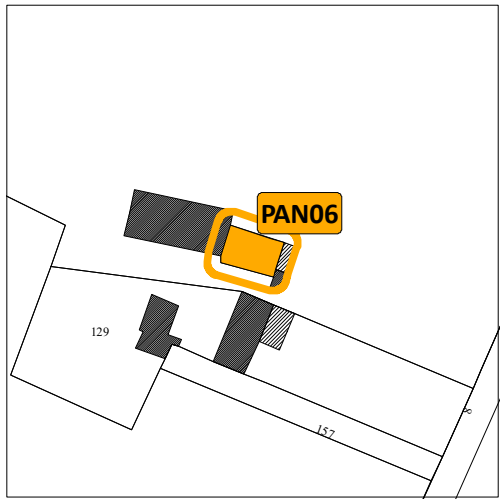

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA GRANGE AUX MOINES

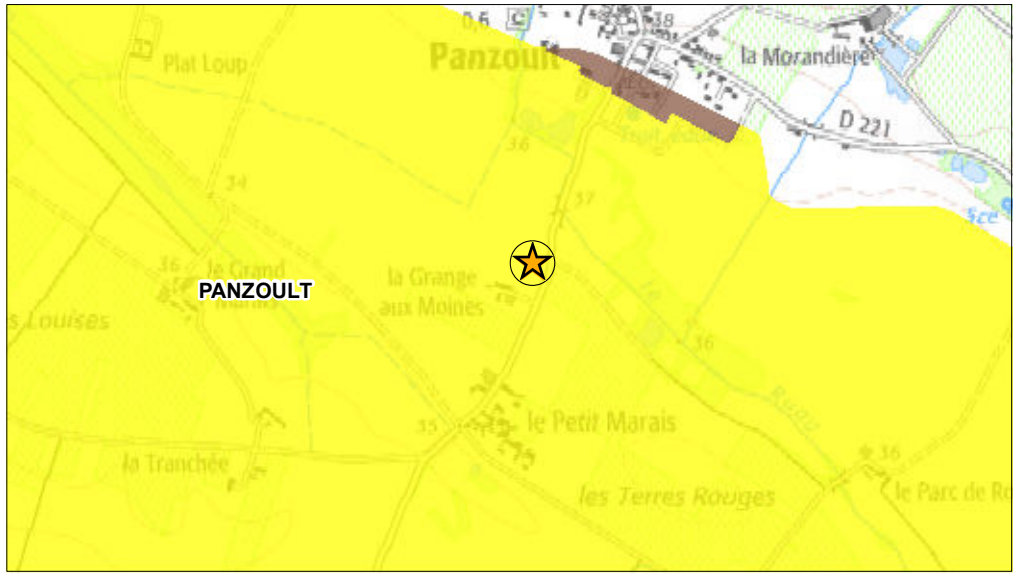

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN07

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

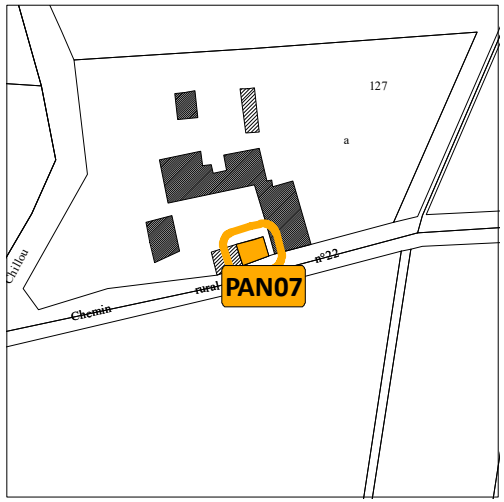

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L'ALLEE DE RONCE

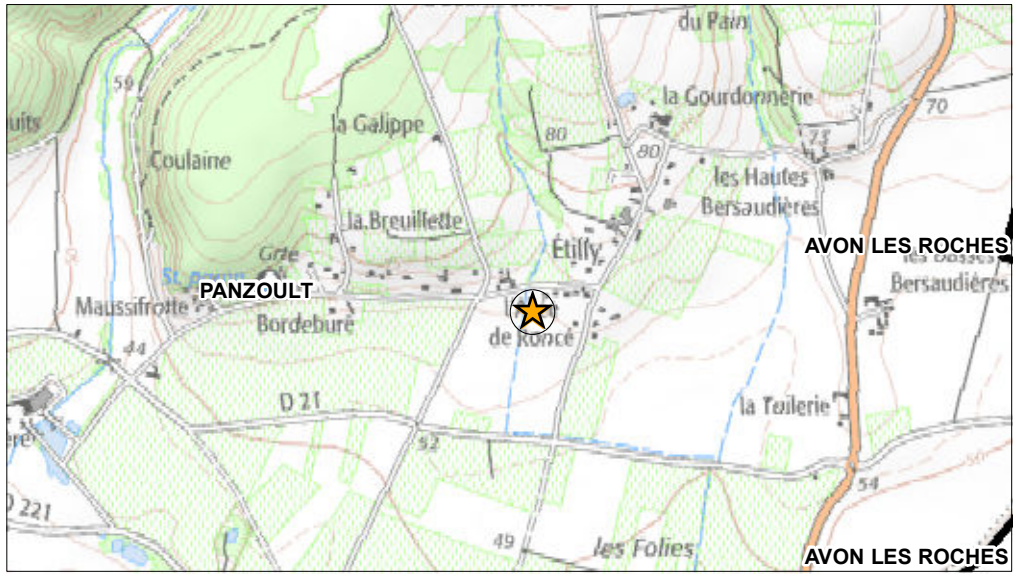

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN09

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

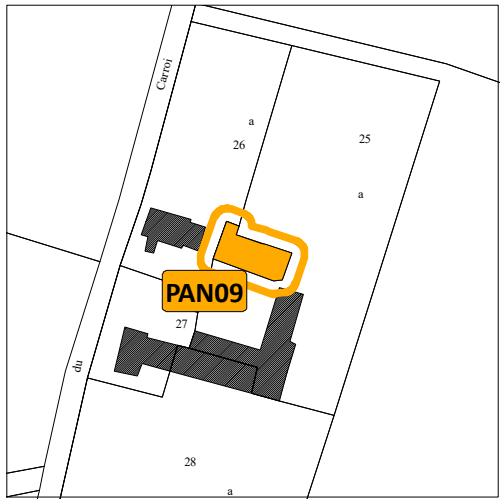

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

PLAT LOUP

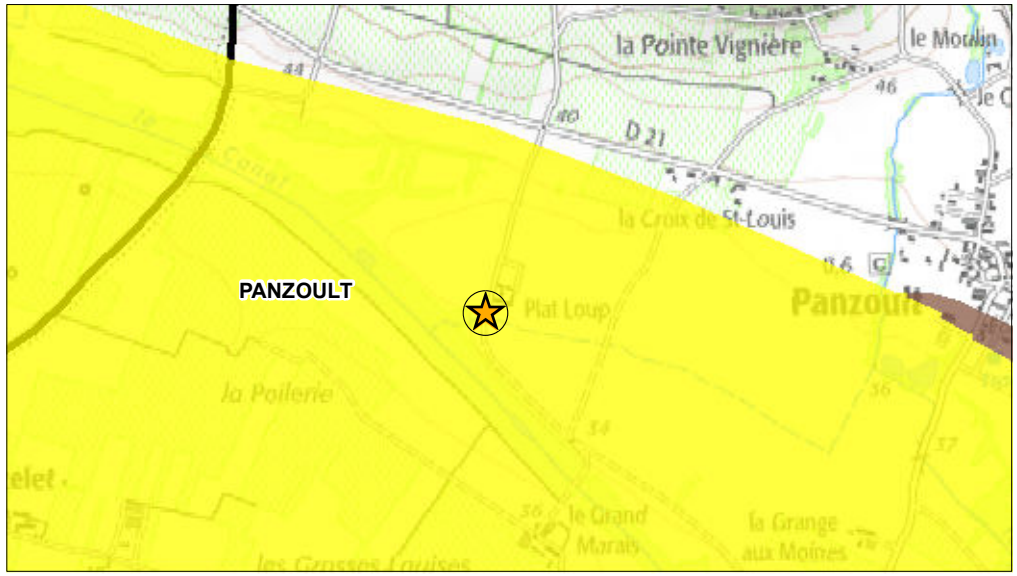

Bâtiment concerné
Limites communales
Exploitation agricole
Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données
Débit inférieur à 30m 3/h
Débit compris entre 30 et 60 m3/h
Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

auddicé urbanisme

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN11

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

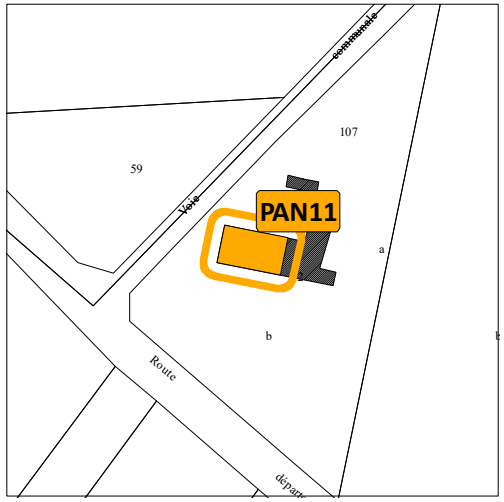

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

RUE DE LA BORDEBURE

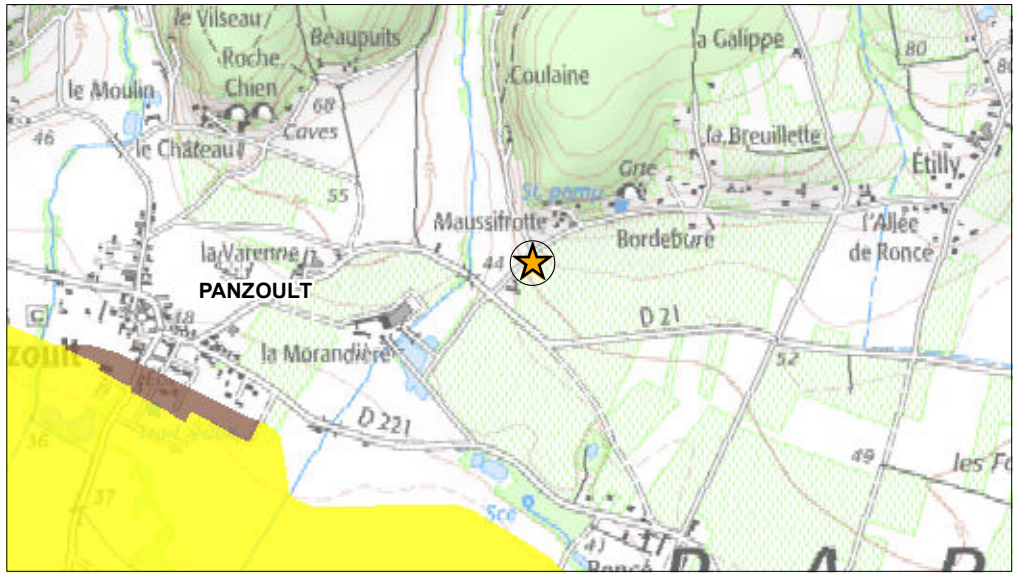

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN12

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

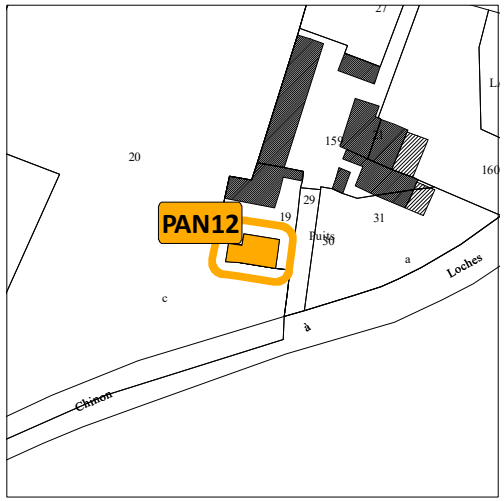

Vue aérienne du site

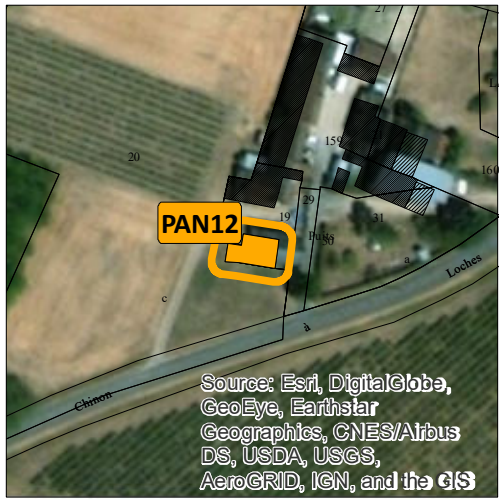

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA VARENNE

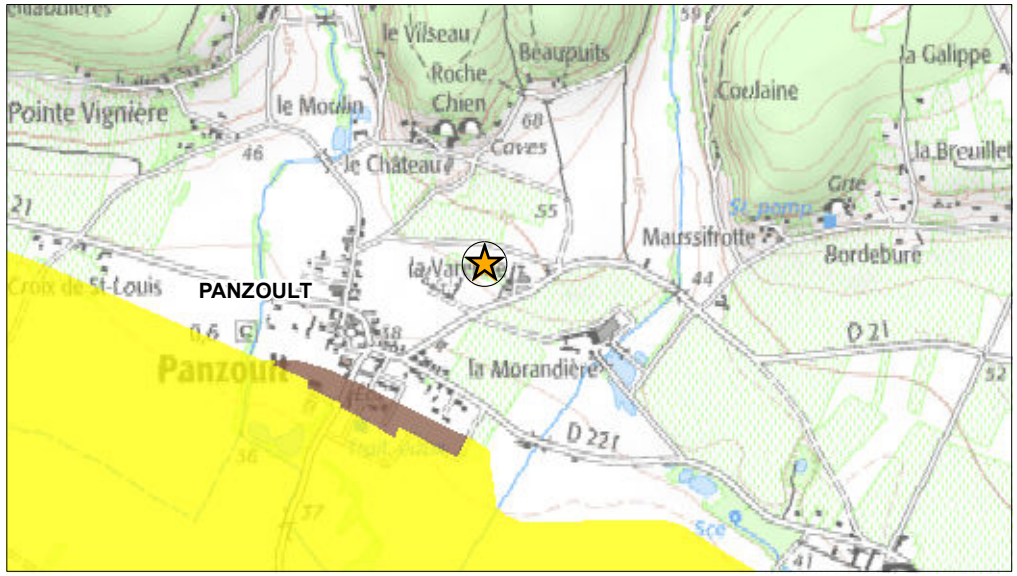

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN13

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

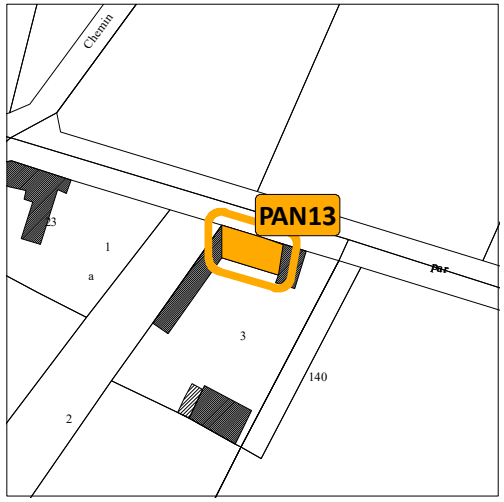

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CROIX DE SAINT LOUIS

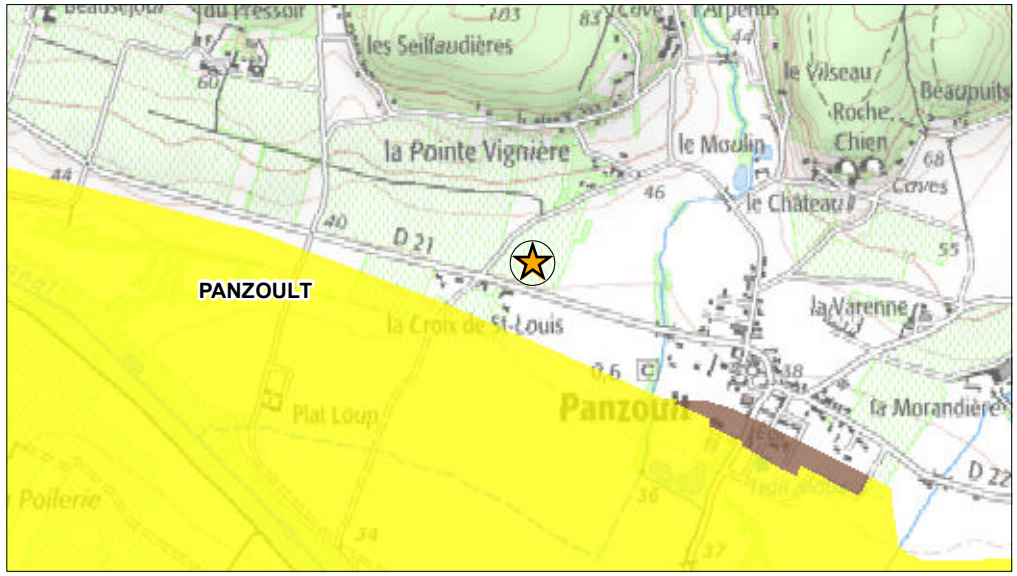

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN14

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

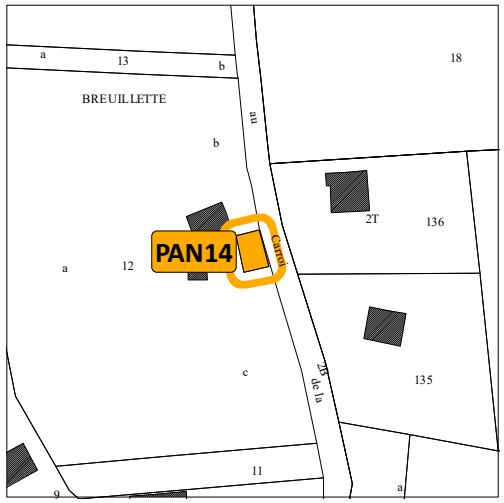

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BREUILLETTE

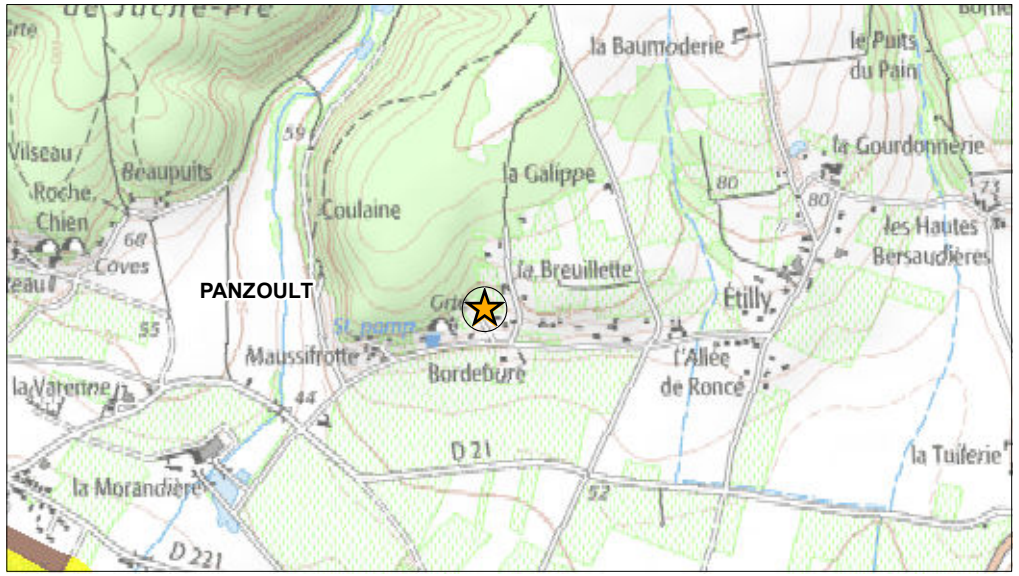

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN16

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

Identification du bâtiment

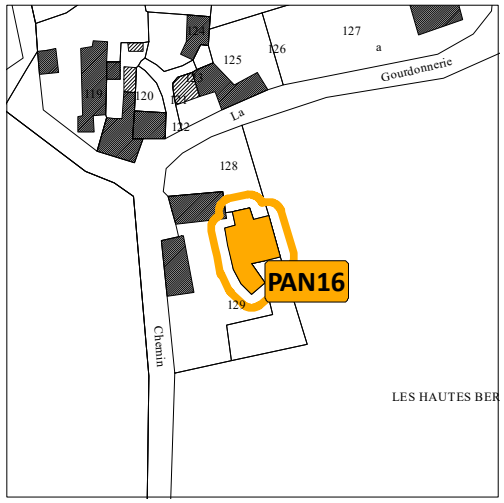

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LES HAUTES BERSAUDIERES

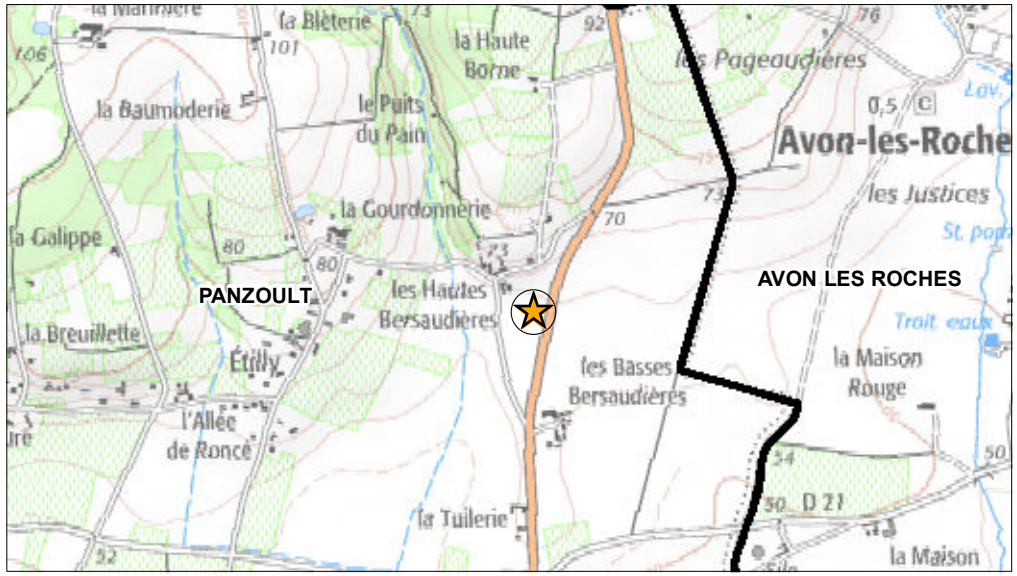

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN17

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

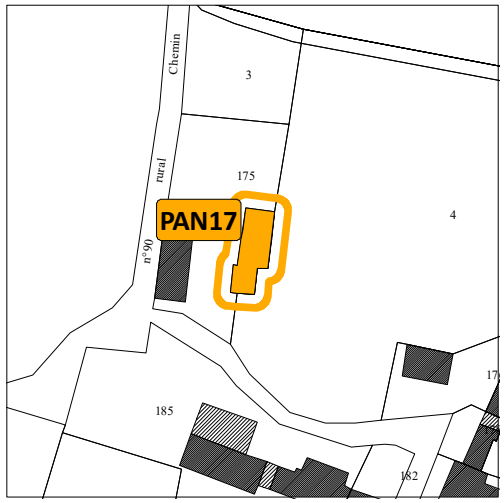

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

CHATEAU DU PRESSOIR

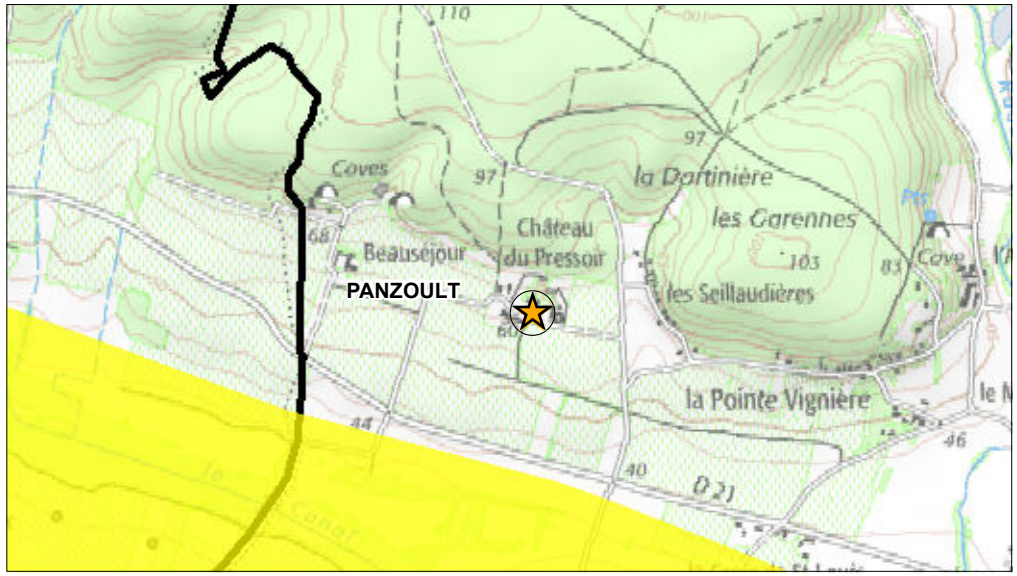

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN18

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

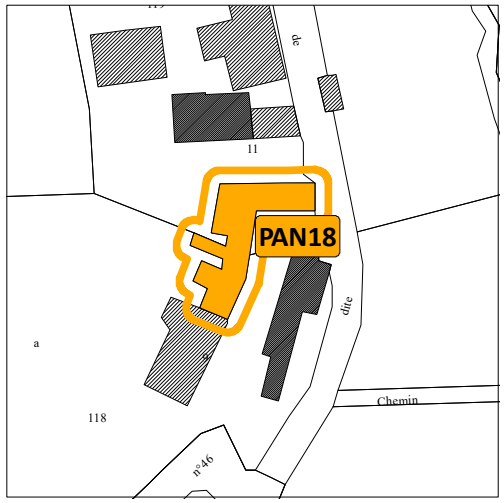

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

L ARPENTIS

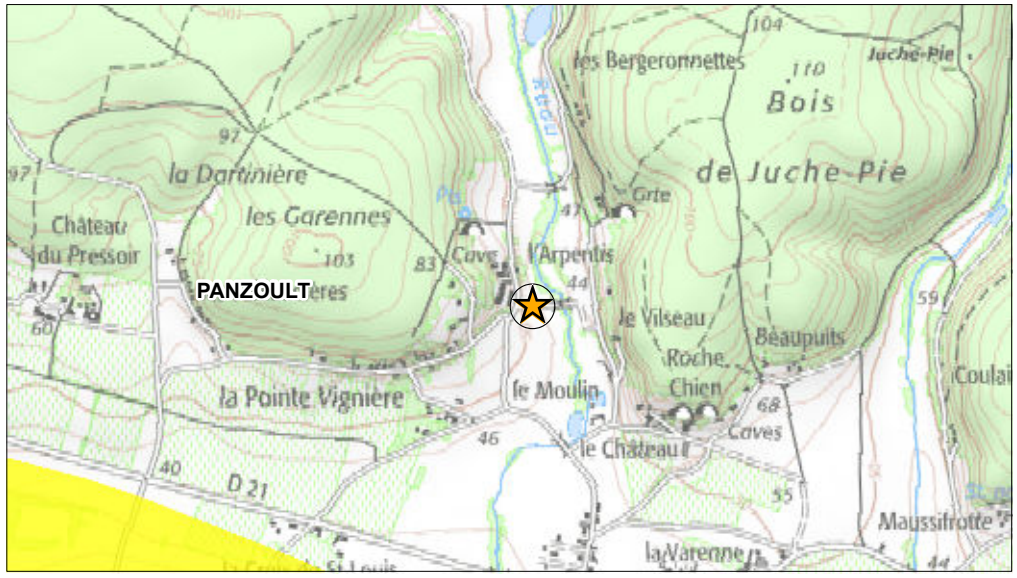

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN19

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

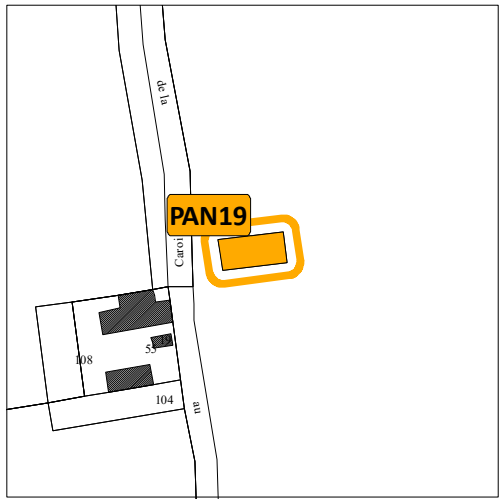

Vue aérienne du site

Photographie du bâtiment

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA BLETERIE

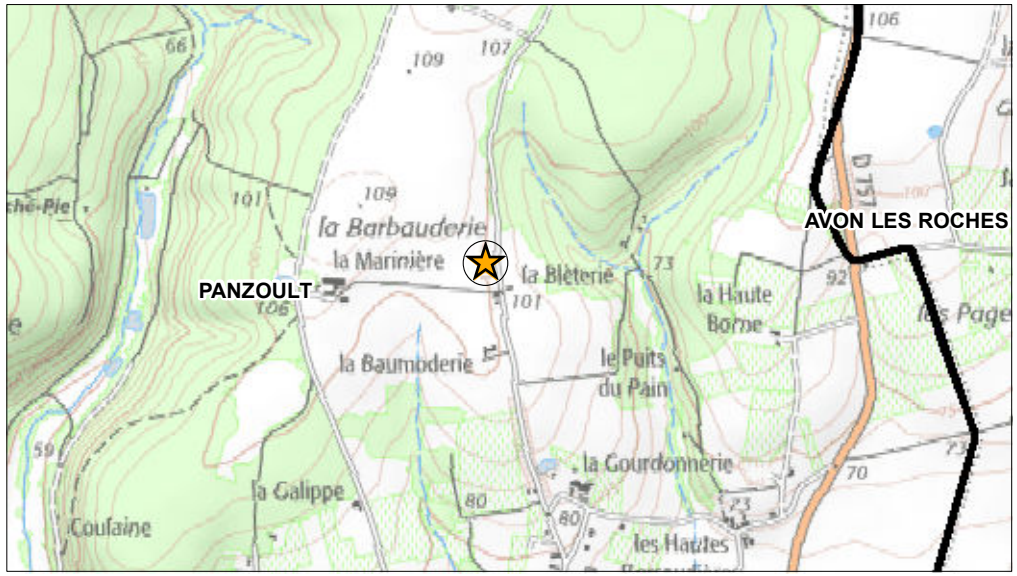

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN20

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

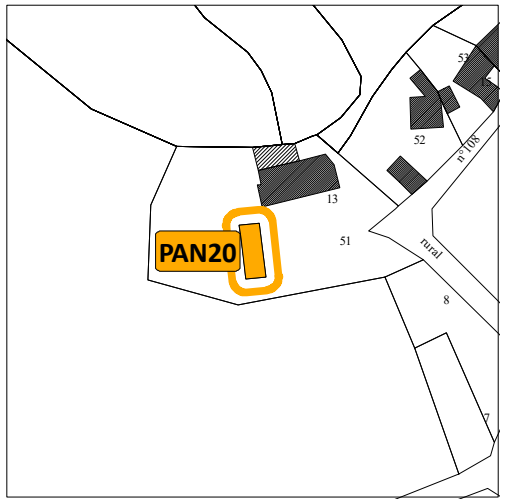

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

LA CHAUVINIERE

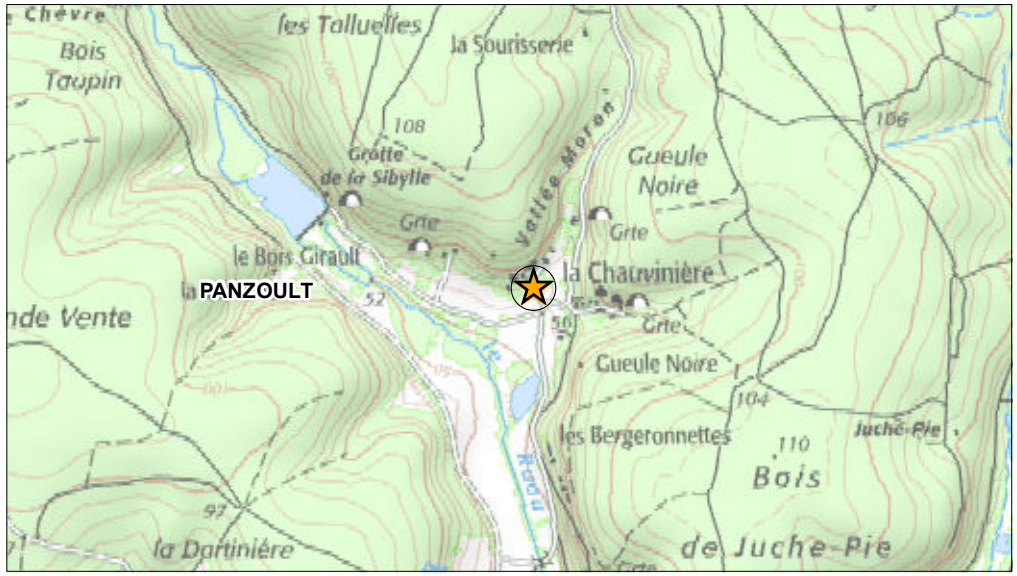

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN21

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Identification du bâtiment

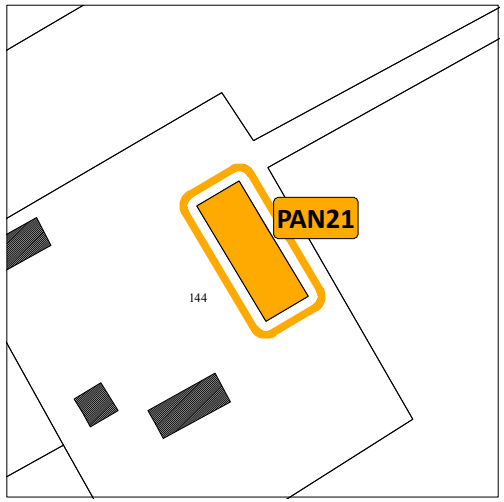

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAINT-HUBERT

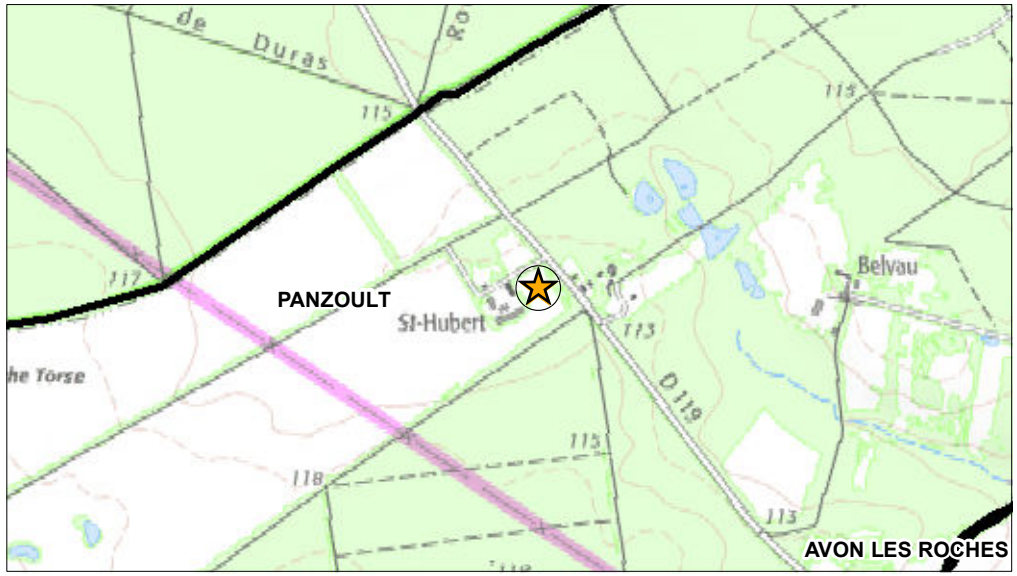

Bâtiment concerné

Limites communales

Exploitation agricole

Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble

Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions

Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions

Zones P non inondables par la crue de référence

Absence de données

Débit inférieur à 30m 3/h

Débit compris entre 30 et 60 m3/h

Débit supérieur à 60m3/h

Photographie du bâtiment

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*

Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne

Commune : PANZOULT

PAN22

Destinations ou sous-destinations* retenues :

☑	Logement	☑	Bureau
☑	Hébergement	☑	Artisanat et commerce de détail
☐	Restauration	☑	Activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle
☐	Industrie	☑	Hébergement hôtelier et touristique
☐	Entrepôt	☑	Equipements d'intérêt collectif et services publics

Respect des critères retenus dans le projet de territoire :

Bâtiment présentant une qualité patrimoniale :	☐ OUI	☐ NON
Présence du réseau d'eau potable desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Présence du réseau électrique desservant l'unité foncière :	☑ OUI	☐ NON
Capacité du parcellaire à admettre le stationnement nécessaire :	☑ OUI	☐ NON
Desserte par une voirie au gabarit adapté à la fréquentation projetée :	☑ OUI	☐ NON
A l'écart de tout risque d'insécurité routière :	☑ OUI	☐ NON
Situé hors zone de risques connus : *(aléas fort du PPRI, cavités, mouvements de terrain)*	☐ OUI	☐ NON

Photographie du bâtiment

PHOTO MANQUANTE

Identification du bâtiment

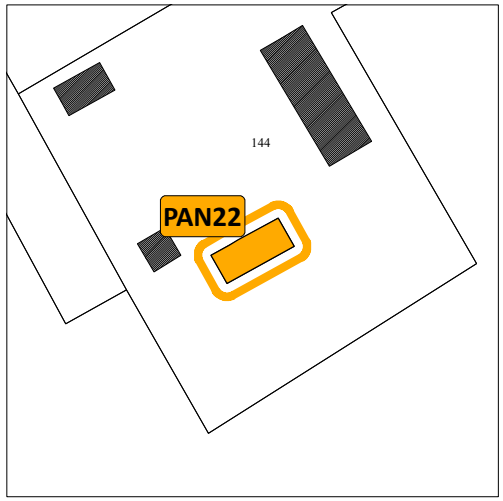

Vue aérienne du site

Nom du lieu-dit & les enjeux de proximité

SAINT-HUBERT

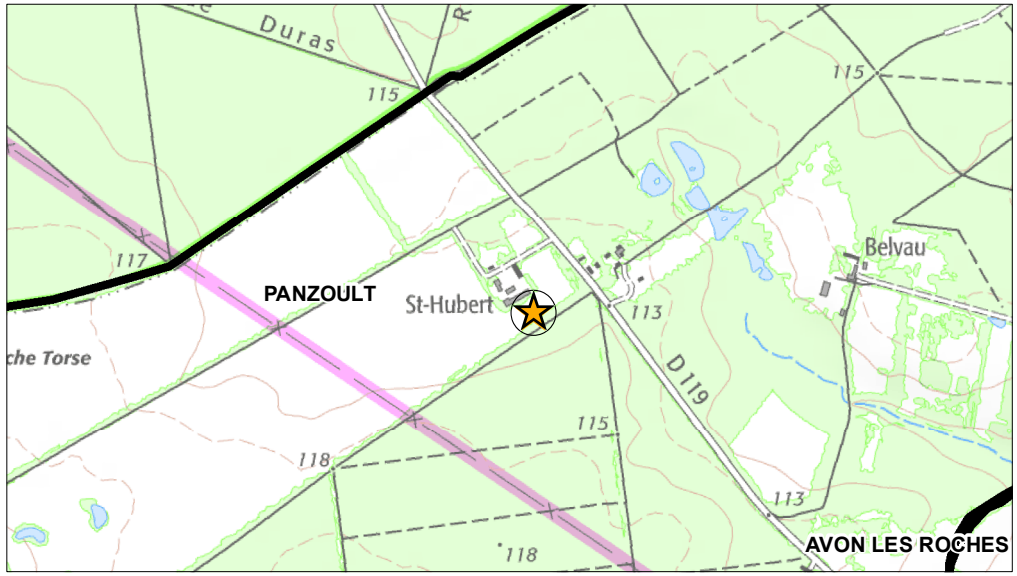

- Bâtiment concerné
- Limites communales
- Exploitation agricole
- Atlas des zones inondables de la Veude et de la Mâble
- Zones A d'expansion des crues, inconstructibles sauf exceptions
- Zones B inondables urbanisées, constructibles sous conditions
- Zones P non inondables par la crue de référence
- Absence de données
- Débit inférieur à 30m 3/h
- Débit compris entre 30 et 60 m3/h
- Débit supérieur à 60m3/h

auddicé urbanisme

** Les autres destinations et sous-destinations non présentées sur le travail de changement de destination en zone agricole et naturelle ne sont pas envisagées par les élus sur le territoire. Aussi un lexique annexé permet de comprendre en détails ce qui est compris dans les destinations et sous-destinations présentées.*